



Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR

Dakar, le 11 AVR 2019

LE DIRECTEUR GENERAL,

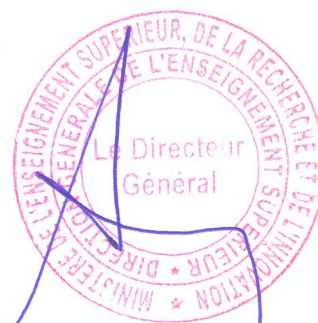
**Communiqué**

**Autorisation d'ouverture et habilitation des Ecoles Doctorales dans les  
Etablissements Privés d'Enseignement supérieur (EPES)**

Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) porte à la connaissance des étudiants, des parents d'étudiants, des enseignants et des chercheurs qu'il n'a autorisé, à ce jour, l'ouverture d'aucune Ecole Doctorale dans les établissements privés d'enseignement supérieur (EPES).

Le MESRI, vous informe que le dépôt des demandes d'habilitation institutionnelle des établissements privés d'enseignement supérieur (EPES) à délivrer des diplômes de Doctorat sera ouvert en juillet 2019.

**Large diffusion**



**Pr. Amadou Abdoul SOW**